



Demande de transcription de conjoint français

Par **djamel34**, le **25/03/2008** à **12:08**

je me suis marié le 24,03,2004, et je suis en divorce (phase finale) et j'ai été remarié en août 2006 et j'ai demandé ce que je dois faire et fournir pour faire ma demande de transcription, il apparaît sur mon acte de naissance que je suis marié à telle date et à tel endroit, et j'ai reçu de mon avocat un extrait des minutes du greffe du tribunal de grande instance de la ville où je vis, une copie certifiée conforme de jugement revêtue de la formule exécutoire, alors je voudrais savoir si je dois fournir une copie de cet extrait à ma demande?? il est dit dans cet extrait (le divorce étant prononcé aux torts exclusifs² de l'épouse, celle-ci sera condamnée aux dépenses qui seront recouvrées conformément aux règles de l'aide juridictionnelle dont elle est bénéficiaire. (par ces motifs) le juge aux affaires familiales, situant publiquement, par décision contradictoire, après débats en chambre du conseil, constate que l'ordonnance de résidence séparée est du 04,07,2006:: prononce aux torts de l'épouse le divorce de M. (moi-même) et de Madame (mon ex), voilà je vous demande à vous qui savez me conseiller quoi faire, merci. (djamel)